Effacement de crédit via un divorce

Par Visiteur

Bonjour,

j'espere que vous allez trouver une solution pour moi.Mon mari avec son ex ont contracté des credits ensemble, suite au divorce mon mari a beneficé d'un premier moratoire de 24 mois et le deuxieme est en cours jusqu'à septembre 2009. Son ex a eu moratoire 24 mois et ensuite effecement de credit à la deuxieme demande vu qu'elle a deux enfants. Le probleme que depuis 7 mois je travaille et mon mari a demandé l'avis d'un avocat qui lui a dit que la seul solution pour avoir effecement de credit c'est le divorce sinon vu que je travaille il sera obligé de payer les credits, depuis mon mari a changé et ne parle que du divorce.

Ce conseil a troublé ma vie et aura des consequences enormes sur ma vie car je suis etrangere et j'ai quitté tout pour mon mari et je ne suis en france que depuis 2 ans et j'ai qu'une carte de 1 an. Alors j'aimerai savoir est ce vrai que seul le divorce est solution et si oui qu'elle sera la solution pour moi, pour rester avec mon mari sachant que je suis actuellement en cdi. pour une precision nous somme mariés sans contrat. mecri beaucoup

---
Par Visiteur

Bonjour madame,

Dans la mesure où il est co-signataire du crédit rien ne permet de garantir qu'il obtiendra un effacement du crédit, pas même le divorce.

Je trouve le divorce une solution extrême pour ne pas payer le crédit surtout s'il est dans la capacité de pouvoir payer. Un divorce aboutira peut être sur une expulsion ou en tout cas, sur un refus du renouvellement de votre titre de séjour.

Par ailleurs, si les organismes de crédit ont consenti à l'ex femme, un effacement du crédit, c'est aussi et surtout parce qu'ils savaient que votre mari pourraient continuer à rembourser.

Si vous divorcez, absolument rien ne garantie qu'il aura un effacement de crédit.

Je trouve que cette histoire de divorce est une fausse bonne idée. Si vous n'êtes pas capable de faire face à cette dette, vous pouvez saisir le commission de surendettement.

Vous pouvez aussi essayer de négocier des remises de dettes ou des délais de paiement avec chacun des organismes de crédit.

Bien cordialement.

je reste à votre entière disposition.